

GARANTIE DU FABRICANT DE BATTERIE ROLLS

Les batteries au lithium Rolls Deep Cycle et LiFePO₄ sont couvertes par des garanties complètes et non transférables qui dominent l'industrie en termes de durée de couverture. Nous sommes convaincus que nos batteries fonctionneront jour après jour, année après année. Cependant, si un problème survenait, vous pouvez être assuré que vous êtes mieux couvert que toute autre garantie de batterie dans le secteur.

Rolls Battery, ci-après dénommée L'entreprise, garantit à l'acheteur d'origine que les batteries vendues par les distributeurs et revendeurs agréés sont commercialisables et exemptes de défauts de fabrication et de matériaux au moment où elles sont expédiées de l'usine de L'entreprise.

Toutes les garanties détaillées ci-dessous ne sont pas transférables. Si L'entreprise effectue une livraison directe au client d'un distributeur, ce client doit être chargé d'effectuer une inspection des marchandises AVANT de signer le bon de livraison. L'entreprise n'est pas responsable des produits endommagés signalés après que l'expédition a été signée "Reçu en bon état".

REMARQUE : TOUTES LES EXPÉDITIONS DOIVENT ÊTRE SOIGNEUSEMENT INSPECTÉES POUR LES DOMMAGES AVANT DE SIGNER LE BORDEREAU DE LIVRAISON.

CATÉGORIE	SERIE	APPLICATION	GARANTIE
INONDÉES	FS	FORCE MOTRICE, INDUSTRIEL	12 MOIS 1 AN
	4000	MARINE, CHEMIN DE FER, ÉNERGIE RENOUVELABLE	36 MOIS 3 ANS
	4500	MARINE, ÉNERGIE RENOUVELABLE	48 MOIS 4 ANS
	5000	CHEMIN DE FER	48 MOIS 4 ANS
	5000	MARINE, ÉNERGIE RENOUVELABLE	60 MOIS 5 ANS
	5000 - DE 5 A 7 PLACA	INDUSTRIEL	12 MOIS 1 AN
	5000 - DE 9 A 33 PLACA	INDUSTRIEL	36 MOIS 3 ANS
VRLA AGM	AGM-HL	SECOURS	36 MOIS 3 ANS
	AGM-R	TOUS	12 MOIS 1 AN
	AGM-S	ÉNERGIE RENOUVELABLE	36 MOIS 3 ANS
		MARINE & RV	24 MOIS 2 ANS
		AUTRE	12 MOIS 1 AN
OPzV & VRLA GEL	SÉRIE S	MARINE, SECOURS ÉNERGIE RENOUVELABLE	36 MOIS 3 ANS
		AUTRE	12 MOIS 1 AN
LiFePO ₄ (LFP) LITHIUM*	SÉRIE VB	GOLF, MARINE, VÉHICULE ÉLÉC., RV	36 MOIS 3 ANS
		ÉNERGIE RENOUVELABLE, SECOURS	60 MOIS 5 ANS
	SÉRIE R	TOUS	60 MOIS 5 ANS
	SÉRIE G	TOUS	60 MOIS 5 ANS
	SÉRIE S	TOUS	60 MOIS 5 ANS
	SÉRIE S ESS	ÉNERGIE RENOUVELABLE, SECOURS	84 MOIS 7 ANS
	SÉRIE S ESS STACK-LV	ÉNERGIE RENOUVELABLE, SECOURS	120 MOIS 10 ANS**

* Les batteries au lithium LiFePO₄ de remplacement direct Rolls des séries VB, R, G et S, ainsi que les batteries LiFePO₄ ESS de la série S, sont conçues pour le stockage d'énergie à décharge profonde, notamment pour les systèmes de stockage marins, les alimentations de secours connectées au réseau, les systèmes hors réseau et les applications de traction. Ces modèles ne conviennent PAS aux applications soumises à des décharges importantes répétées ni aux démarrages à haute intensité, comme le démarrage de moteurs.

** Les batteries lithium LiFePO₄ de la série S ESS STACK-LV de Rolls sont offertes avec une garantie standard de 84 mois (7 ans) contre les défauts de fabrication. Une extension de garantie optionnelle de 36 mois (3 ans) est disponible après enregistrement complet et approuvé du produit, pour une couverture totale de 120 mois (10 ans). Pour être valable, l'enregistrement du produit doit être effectué et approuvé dans les 30 jours suivant la date d'installation.

La garantie du produit n'est pas transférable. Pendant la période de garantie, la société remplacera ou, à son choix, réparera toute batterie sous garantie par une batterie équivalente, si disponible. Après réparation ou remplacement, la garantie de la batterie réparée ou remplacée s'applique pour la durée restante de la garantie initiale du produit.

COUVERTURE DE LA GARANTIE

La garantie des batteries Rolls à électrolyte liquide, VRLAAGM, OPzV et VRLA GEL prend effet à la date d'achat et/ou à la date de mise en service documentée et ne sera ni honorée ni prolongée au-delà des conditions décrites ci-dessus.

La garantie des batteries Rolls LiFePO₄ prend effet à la date d'achat et/ou à la date de mise en service documentée pour la durée indiquée ci-dessus, jusqu'à un maximum de 6 mois à compter de la date de fabrication. Les batteries achetées et/ou mises en service 7 mois ou plus après leur date de fabrication seront couvertes uniquement par la garantie de la durée indiquée ci-dessus, plus un maximum de 6 mois à compter de la date de fabrication.

L'utilisation réelle de la batterie prévaut sur les conditions associées à un type et/ou un modèle de batterie si celle-ci est utilisée à des fins autres que celles prévues.

Les périodes de garantie sont limitées par type et modèle de batterie, comme indiqué ci-dessus, et ne seront pas prolongées au-delà des conditions associées à ce type ou modèle, quelle que soit l'utilisation.

Les frais de transport des produits de remplacement expédiés depuis l'usine et/ou le distributeur, le revendeur ou l'installateur ne sont pas couverts par la garantie du fabricant Rolls Battery. Une preuve d'achat ou une confirmation d'installation est requise.

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE ET COUVERTURE PROLONGÉE

Lorsque cela est spécifié, une extension de garantie optionnelle pour le débit peut être proposée sur certains modèles de batteries de la série S ESS STACK-LV, après enregistrement du produit. Une fois l'enregistrement effectué, la couverture contre les défauts de fabrication peut être étendue à la période spécifiée, au-delà des conditions de garantie standard du modèle de batterie Rolls concerné.

Pour bénéficier de cette extension de garantie, la batterie de la série S ESS STACK-LV doit être installée conformément aux instructions et exigences d'installation décrites dans le manuel d'utilisation, la documentation d'installation et d'assistance, et doit également respecter toutes les spécifications et restrictions relatives à l'assemblage, l'installation, l'emplacement, le raccordement aux autres composants du système et l'utilisation de la communication en boucle fermée avec l'onduleur, le cas échéant.

La garantie standard et l'extension de garantie pour le débit couvrent les défauts de fabrication à compter de la date d'achat et/ou de la date de mise en service documentée, ainsi que les performances des cellules, pour une durée totale de 120 mois (10 ans), avec un délai maximal de 6 mois à compter de la date de fabrication. Les batteries achetées et/ou mises en service 7 mois ou plus après leur date de fabrication seront couvertes uniquement pour la durée indiquée ci-dessus, plus un maximum de 6 mois à compter de la date de fabrication.

En incluant l'extension de garantie optionnelle, les limitations de garantie suivantes s'appliquent :

Durée maximale de la garantie pour les composants de la batterie suivants : 120 mois | 10 ans

- Châssis
- Cellules LiFePO₄ (LFP)
- Accessoires inclus

Durée maximale de la garantie pour les composants de la batterie suivants : 84 mois | 7 ans

Système de gestion de la batterie (BMS), relais et afficheur*

*Une fois enregistré, en cas de dommage ou de panne, le remplacement du système de gestion de la batterie (BMS), des relais et de l'afficheur sera proposé au client, au prix coûtant des pièces et des frais d'expédition, pendant la période de garantie de 85 à 120 mois (7 à 10 ans).

Pour bénéficier de l'extension de garantie Rolls, un formulaire d'enregistrement de produit doit être dûment rempli, soumis et approuvé par le support technique de Rolls Battery dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'installation. À défaut d'enregistrement dans ce délai de 30 jours, l'extension de garantie optionnelle sera annulée.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Les frais de transport, droits de douane et/ou taxes, installation/désinstallation, recharge, tests du système, perte de temps ou d'utilisation du matériel, interventions de service ou locations ne sont PAS pris en charge par la Société.

Le produit est garanti contre les défauts de fabrication. La garantie ne couvre pas la réparation ou le remplacement en cas de dommages ou de défaillance de la batterie dus à une installation incorrecte, une charge incorrecte ou insuffisante, une décharge excessive, un défaut d'entretien, un stockage inapproprié, une négligence et/ou une utilisation non conforme à sa destination. Le non-respect des exigences décrites dans la documentation de la Société annulera la garantie du fabricant.

Il est de la responsabilité du client de lire et de comprendre les étiquettes d'avertissement et d'effectuer toute intervention sur ou autour de la batterie avec le niveau de responsabilité et de précaution requis.

La garantie ne s'applique pas aux batteries ayant subi les dommages suivants :

- Dommages liés au transport, câblage desserré, composants rouillés ou corrodés
- Mauvaise utilisation, négligence ou dommages accidentels
- Dommages causés par des appareils électriques
- Batteries dont la date de péremption a été effacée, altérée ou falsifiée, sans preuve d'achat
- Installation, utilisation, entretien ou retrait de la batterie non conformes aux instructions du fabricant
- Utilisation de la batterie à des températures ambiantes hors de la plage recommandée
- Exposition à des températures excessivement élevées ou basses ; boîtier déformé ou endommagé par la chaleur
- Batteries installées à l'extérieur, utilisées en plein soleil ou dans un espace non ventilé
- Casse, gel, explosion, incendie, destruction, charge ou installation en polarité inversée, bornes fondues et/ou cassées
- Conditions d'utilisation ou applications dépassant la capacité nominale du produit
- Batteries de taille inadaptée ou ensembles de batteries surdimensionnés/sous-dimensionnés, systèmes de charge de taille inadaptée

- Charge insuffisante (sous-charge, surcharge ou absence de charges d'égalisation périodiques)
- Utilisation de la ou des batteries avec une autre marque ou un autre modèle, quel que soit le fabricant
- Connexion des batteries en série et/ou en parallèle au-delà des quantités spécifiées pour le modèle concerné
- Utilisation de la batterie déchargée
- Décharge au-delà de la profondeur de décharge recommandée, telle que décrite dans la documentation de l'entreprise
- Niveau d'eau insuffisant ou excessif des batteries plomb-acide à électrolyte liquide ; ajout de tout produit chimique ou solution
- Défaut de recharge d'une batterie stockée pendant une période prolongée (plus de 3 mois)
- Défaut de recharge d'une batterie conformément aux exigences et spécifications de l'entreprise
- Défaut de signalement de la découverte d'un défaut présumé pendant 14 jours ou plus
- Lorsque l'enregistrement du produit pour la batterie Rolls LiFePO₄ a été effectué et approuvé, toute modification des paramètres de charge, d'installation, d'emplacement, de connectivité et/ou d'autres configurations, non spécifiée dans le manuel d'utilisation de la batterie ou la documentation d'installation et d'assistance, entraîne une réduction des performances, un endommagement ou une panne de la batterie.
- Toute tentative d'accès aux éléments internes du dossier ou à des preuves de falsification sans autorisation préalable de la société

SERVICE DE GARANTIE ET DÉPÔT D'UNE RÉCLAMATION

Pour tout problème relatif à une batterie sous garantie, veuillez contacter le distributeur, le revendeur ou l'installateur auprès duquel vous l'avez achetée afin de vérifier son état et/ou le défaut constaté. Vous pouvez également contacter le service client de Rolls Battery (1-800-681-9914) ou l'assistance technique (support@rollsbattery.com) pour obtenir des instructions et la procédure à suivre pour une demande de prise en charge sous garantie et/ou une assistance au dépannage.

Pour faire valoir la garantie constructeur, vous devez remplir la fiche de test et le formulaire de demande de prise en charge sous garantie de Rolls Battery. Indiquez le modèle et le code de date de fabrication de la batterie, et joignez une copie de la preuve d'achat mentionnant la date d'achat et/ou la date d'installation. Les justificatifs d'entretien peuvent également être demandés, notamment les fichiers journaux des batteries LiFePO₄ (le cas échéant), à soumettre via l'application mobile Rolls LFP Connect (disponible pour iOS et Android).

La société peut exiger que la batterie soit inspectée et/ou testée par un revendeur agréé ou par la société elle-même (fabricant) afin de confirmer ou d'infirmer le défaut. Seules les personnes ayant la formation et l'expérience requises sont habilitées à intervenir sur les batteries.

Dans ces cas, les frais de transport sont à la charge du client. L'acceptation des batteries par la Société ou un revendeur agréé pour test/inspection ne garantit pas l'approbation de la demande de garantie. Les batteries ne répondant pas aux critères de remplacement au titre de la garantie du fabricant, ou jugées en état d'utilisation, seront retournées au client à ses frais, et des frais de test pourront être facturés.

La Société n'offre aucune autre garantie sur ses batteries que celle mentionnée ci-dessus. Toutes les garanties implicites de qualité marchande et toutes les garanties expresses ou implicites de toute autre nature sont expressément exclues.